

Compte rendu du déjeuner du CETF

Avec Nathalie Chaze, Cheffe du Cabinet Adjoint du Commissaire à la santé Vytenis Andriukaitis

15 mars 2019

Le 15 mars, les membres du Cercle Europe et Technologies du Futur ont reçu Nathalie Chaze, Cheffe de Cabinet Adjoint du Commissaire à la santé Vytenis Andriukaitis. Ce déjeuner a été l'occasion d'échanger sur la vision de la Commission européenne en matière d'innovation dans le domaine de la santé ainsi que sur les futurs projets de recherche européens dans le domaine médical.

En guise d'avant-propos, Nathalie Chaze, a rappelé que la DG SANTE traite le sujet BioTechs sous deux aspects : la biotechnologie médicale d'une part et les biotechnologies dans le domaine de l'alimentation d'autre part. En traitant ces deux thématiques, la Commission a fait le constat que là où le patient accepte l'innovation dans le domaine médical, le consommateur la rejette sur les questions d'alimentation. Dès lors, ces dernières années ont été marquées par une forte évolution du monde médical notamment avec le développement de la thérapie génétique et l'individualisation de la médecine. Retour sur les récents travaux européens.

Innovation en matière de santé : les travaux ciblés de la Commission européenne

En matière de santé, les deux grands objectifs de la Commission européenne sont la promotion de l'innovation et l'accès aux soins. N'ayant pas la compétence législative en matière de santé, son spectre d'action est limité. Afin de répondre à ses objectifs, elle a décidé d'agir dans des domaines où elle en a la capacité, soit : les questions de contrôle des médicaments, de partage de données ou encore de soutien de l'innovation

- **En matière d'autorisation**, la Commission est actuellement en pleine réflexion sur le futur cadre réglementaire européen sur la délivrance des autorisations. L'objectif de cette future initiative est de permettre de délivrer davantage d'autorisations et d'harmoniser les procédures afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits tout en répondant aux exigences de sécurité du patient.
- **Sur les enjeux d'exploitation des données**, et en particulier des données de santé, la Commission soutient la création de registres de données de santé. C'est pour cela qu'elle a développé les réseaux européens de référence qui permettent la collecte et le partage des données de patients. Si cette initiative montre une certaine ambition politique de la part de la Commission, en pratique, les administrations publiques sont encore réticentes à les transmettre les données à ces réseaux. En parallèle, la Commission réfléchit à développer une entrée standardisée de ces données car actuellement les systèmes des données sont divisés, ce qui ne facilite pas leur partage entre organismes. La Commission cherche donc à s'inspirer de l'Estonie et de la Finlande qui sont deux pays qui ont de l'avance sur ce domaine.
- **Sur la problématique d'accès aux soins et aux médicaments** : La Commission a une compétence limitée en la matière et n'a pas la capacité de réguler les prix des médicaments ou de prendre toute autre contrainte. Elle a donc fait le choix de jouer sur l'effet levier de l'innovation en soutenant la recherche pour développer de nouveaux médicaments et/ou modes de soin. C'est cette ambition qui explique notamment que le prochain programme de financement pour la recherche et l'innovation retiendra une mission dédiée aux cancers. Par ailleurs, la Commission souhaite accélérer l'arrivée sur le marché de médicaments innovants et rares. Elle réfléchit donc à un moyen de moderniser le cadre réglementaire sur les produits pharmaceutiques.

Des premières pistes d'action pour la prochaine Commission qui se dessinent

Outre ces enjeux d'accès aux soins et de soutien à l'innovation, la Commission aimerait davantage aider les Etats dans leur gestion économique de la santé.

En effet, les Etats connaissent de fortes pressions pour assurer la solvabilité de leurs systèmes de santé. Avec des ressources limitées, ils restent confrontés à l'augmentation et à la volatilité des prix des médicaments et des traitements et à une demande toujours plus importante de soins.

Pour Nathalie Chaze, un premier levier d'action de la Commission serait de renforcer les travaux européens sur la transparence des prix au niveau européen.

Par ailleurs, avec l'émergence permanente d'innovations, il faudrait aussi repenser le système d'évaluation des technologies de santé. Evaluation qui devrait se faire en coopération avec les Etats membres. Selon elle, il serait également utile de renforcer la législation sur les essais cliniques, pour qu'ils se fassent de manière plus probante. Autre piste de réflexion, revoir le cadre applicable aux brevets pour éviter les dérives que connaît actuellement le secteur de la santé (technique des brevets multiples...).

La mission cancers dans le programme Horizon Europe : une nouvelle méthode de soutien à la recherche en matière de santé

Comme indiqué, le futur programme pour la recherche comprendra un focus sur les cancers. Pour la Commission, l'objectif de ces missions est d'allouer un budget réservé sur une période plus longue. Afin de soutenir la recherche. En effet, les programmes cadres actuels sont trop courts (3 ans), ce qui constitue un frein à la continuité de projets de recherche innovants. Ainsi, pour mettre à bien ces missions, la Commission européenne a décidé de revoir la méthode en proposant des programmes de recherche s'inscrivant sur le long terme et ayant une gouvernance plus forte. Lors des négociations pour Horizon Europe, le Conseil de l'Union européenne n'a pas souhaité se concentrer sur le cancer pédiatrique – comme proposé initialement par la Commission - car le champ est trop restreint. En parallèle, alors que chaque Etat a développé ces dernières années des plans nationaux contre le cancer, la Commission pourrait se rapprocher de ces derniers afin d'affiner cette mission et de répondre ainsi aux développements nationaux.
